

de n'importe quel autre projet dont nous, en tant que membres de la société, décidons avoir besoin collectivement.

A un moment où les Canadiens augmentent leurs demandes pour ces services publics, les propositions du gouvernement, loin d'encourager le mouvement dans cette direction, le découragent. Loin d'accroître les tendances vers une sorte de société plus coopérative, nous fournissons des stimulants fiscaux qui serviront à accroître la production des biens de consommation.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de comprendre les arguments avancés par le député. Prétend-il qu'il préfère des mesures qui encourageraient les Canadiens à acheter des obligations plutôt que des actions ordinaires, qui leur permettraient de posséder le Canada?

**M. Broadbent:** Le point, c'est que nous avons besoin de stimulants et pour le secteur public et pour le secteur privé. Je ne préconise pas une économie qui soit entièrement propriété publique ou une économie de consommation entièrement aux mains du secteur privé. Ce que je dis, c'est qu'il existe un sérieux déséquilibre en ce moment, et plus profond que jamais dans l'histoire du Canada, entre les consommateurs et le secteur public. Pour le moment l'impôt devrait beaucoup plus favoriser les investissements privés que ceux du secteur public.

**Une voix:** Au moins, l'impôt ne devrait pas être discriminatoire.

**M. Broadbent:** L'imposition proposée ne devrait pas être discriminatoire en ce sens qu'elle favorise un secteur d'investissement plutôt qu'un autre. A mon avis, il y a là une différence énorme dans les principes politiques du point de vue des méthodes.

La chose est vraie si, en période d'inflation, le secteur privé est apte à donner à l'investisseur des actions ou autres formes de valeurs effectives afin de protéger les portefeuillistes.

Bien plus, lorsque les sociétés empruntent, leurs intérêts sont réduits de 50 p. 100, ramenant le taux de 9 p. cent à un intérêt net de 4½ p. 100. Au contraire, le gouvernement n'offre pas cette garantie. A l'heure actuelle, quand nous traversons une des périodes d'inflation les plus longues et les plus sérieuses que nous ayons connues, voilà que le Livre blanc nous présente une proposition qui n'est nullement conçue pour favoriser les investissements publics ni pour encourager les gens qui placent des fonds dans le secteur public, que ce soit à l'échelon municipal, provincial ou fédéral.

Au contraire, quelles que soient les mesures incitantes, elles encouragent la production privée de biens de consommation. Il me semble que c'est là la tendance inéluctable du Livre blanc. Cela n'encouragera pas l'expansion des projets de développement publics, que ce soit dans le domaine de la rénovation urbaine, de l'habitation, des hôpitaux, des soins médicaux ou d'une foule d'autres domaines dont dépend notre niveau de vie. Pour ces raisons—et il y en a bien d'autres—je pense qu'il est nécessaire de discuter du Livre blanc en détail et de le modifier radicalement.

**M. John L. Skcberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter très brièvement le Livre blanc dont nous sommes saisis. Ma première observation est que les points saillants du Livre blanc ne répondent pas du tout aux besoins de la société moderne. Nous avons noté les exemptions de base proposées dans le Livre blanc. Elles sont certes loin de répondre aux besoins de la vie moderne.

Je suis très étonné que le gouvernement, en considération de nos besoins sociaux, autorise de telles exemptions de base. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que le célibataire qui touche un revenu de \$2,000 par année ou la personne mariée qui retire \$4,000 par année reçoivent un peu moins que le niveau de subsistance. Le Livre blanc en lui-même ne reconnaît même pas ce fait. Il ne reconnaît pas que notre régime fiscal devrait prévoir une exemption proportionnelle de façon à compenser cette augmentation des besoins vitaux.

Je m'étendrai particulièrement sur l'article du Livre blanc ayant trait à la déduction générale pour frais professionnels. On propose pour cela 3 p. 100 du salaire, ou un maximum de \$150 du revenu imposable. A mon avis, ce montant devrait être reconnu comme exemption de base. Malheureusement, quand nous examinons les déductions admissibles pour les deux classes de notre société, nous constatons qu'il y a deux sortes de déductions sur les revenus. Ceux qui au cours de l'année ont présenté des instances au Parlement recevront plus de concessions en matière de déclaration d'impôts. On devrait faire une certaine différence dans la façon de traiter ces personnes et celles dont les revenus sont inférieurs, ou qui sont en chômage.

Quelqu'un a écrit au bureau de l'impôt, en 1967, pour demander qu'on songe aux employés qui devaient se déplacer d'une ville